



PARC ORFORD

www.sosparcorford.org

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UN ÉCRAN DE FUMÉE POUR MASQUER LA VIOLATION DE LA LOI SUR LES PARCS

Orford, le 7 avril 2006 – La coalition SOS Parc Orford considère que l'annonce du nouveau ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs de mettre en réserve plus de 5 000 ha de terres privées est une tentative de dissimulation. Bien que la coalition se réjouisse de la volonté d'agrandir le parc national du Mont-Orford, le gouvernement libéral s'entête à commettre l'impensable en passant outre la Loi sur les parcs pour vendre 649 hectares du patrimoine collectif au profit d'un investisseur privé.

Le gouvernement a fait la promesse électorale d'augmenter les aires protégées à 8 % du territoire québécois d'ici la fin de son mandat, ce qui devait être une bonne nouvelle en soi. Toutefois, cet engagement ne doit pas se réaliser au détriment de l'intégrité territoriale des parcs actuels. Cette façon d'agir du gouvernement sème le doute quant à ses intentions en matière de conservation! La population est en droit de se demander pour combien de temps ces territoires seront-ils protégés puisque le gouvernement ne reconnaît pas la « protection permanente » accordée aux écosystèmes en vertu de la Loi sur les parcs.

Bien que la valeur écologique des terres visées semble être reconnue, il ne s'agit pas de la même biodiversité que celle qui sera perdue par la vente des trois montagnes. Rappelons que ce parc a été créé dans le but d'être représentatif de la région naturelle des monts Sutton qui recèle d'une riche biodiversité notamment associée à l'altitude des massifs montagneux, tels ceux du Parc national du Mont-Orford.

La mise en réserve de ces territoires pour une période de deux ans n'engage à rien et n'assure pas que ces territoires seront acquis; les négociations risquent d'être longues, surtout en ce qui concerne les expropriations. De plus cette méthode d'expropriation pour créer des espaces protégés est désavouée par les autres paliers gouvernementaux. Plusieurs questions restent sans réponses entre autres, le coût de ces transactions et la réelle connectivité entre le parc actuel et les terrains visés.

Ce qui nous frappe encore une fois, c'est le manque de transparence du gouvernement dans ce dossier. Monsieur Charest, en plus de passer outre à la Loi sur les parcs, fait fi de l'obligation de cette même Loi de tenir des audiences publiques lorsqu'il est question de modifier les limites d'un parc. Une commission parlementaire sur invitation ne peut être considérée comme une consultation publique.

Plus de 34 000 citoyens s'opposent à ce projet de privatisation d'une partie importante d'un parc national basé sur le supposé déficit d'une station de ski mal gérée. La coalition demande à monsieur Charest de retirer son projet de Loi spéciale et de respecter la Loi sur les parcs.



PARC ORFORD

www.sosparcorford.org

AU SUJET DE LA COALITION SOS PARC ORFORD

La coalition a été créée officiellement le 12 mars dernier afin de mettre fin aux démarches de vente d'une partie du parc, menaçant l'intégrité écologique et territoriale du parc national du Mont-Orford, suite à une décision en ce sens du Gouvernement du Québec. Elle regroupe les partenaires principaux suivants : La société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Nature Québec / UQCN, CREE, Regroupement Orford pour un parc sans condos auxquels s'ajoutent en date de ce jour plus de trente mille citoyens et citoyennes du Québec.

SOURCE : COALITION SOS PARC ORFORD

Information : Claude Dallaire, coordinateur, cellulaire (819) 578-7083